



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 4 mai 2006

Présidence : M. Jean-Marc MAYOR
40 membres présents

Le Vice-président, M. MAYOR, ouvre la séance à 20h15 et souhaite la bienvenue à toutes et à tous et informe l'assistance de l'absence du Président du Conseil, M. MONSUTTI, retenu par les graves problèmes de santé de son fils de six ans et propose de faire circuler une carte pour lui adresser des messages de soutien.

Ensuite, au nom du Conseil, il salue M. le Syndic, Mesdames les Municipales et Messieurs les Municipaux. Il relève la présence de Mlle FOGOZ secrétaire municipale, et de MM. WARNERY, GAMBONI et GRAND.

Dans les rangs du public, le Vice-président salue et relève la présence de MM. Ch. POLIN Député et de M. FONTANAZ Président du Conseil communal de Paudex .

Il salue également la presse, représentée ce soir par Mme N. BRISSOT-CARREL pour le Régional.

Mme N. LINIGER et M. J. HALDY, Députés, se sont excusés.

1. APPEL

Présents:	40	membres
Excusés :	7	membres
Absents :	0	membres

Les conseillers excusés sont Mmes et MM. MAIRE, MAYE, BUGNON, GILLIERON, MONSUTTI, SCHWEGLER ET STUTZ.

Avec 40 membres présents, le quorum est atteint. Le Vice-président déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

En ce qui concerne **l'ordre du jour**, M. BOLAY demande la parole et se réfère au point 9 « Election d'un membre à la Commission des finances ». Par amendement, il propose le retrait de ce point à l'ordre du jour et propose que la Commission des finances continue à 4 membres jusqu'à la fin de la dite législation, en attendant les prochaines nominations de cette commission.

Le Vice-président fait passer au vote de l'amendement tel que proposé par M. BOLAY. Il est accepté à l'unanimité, moins une abstention.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Il adresse ses remerciements à la secrétaire, Mme JACQUAT pour le travail effectué.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL

2.1.

Votations

M. Mayor rappelle ensuite le détail des résultats des dernières élections du Conseil communal et de la Municipalité du 12 mars dernier. La participation a été de 34,36%. Il félicite l'ensemble des élus et élues pour leur engagement.

2.2

Réception des nouveaux habitants de la commune le 23 mars 2006

En l'absence du Président, M. MONSUTTI, le Vice-Président a représenté le Conseil communal avec M. le Syndic et l'ensemble des membres de la Municipalité. Toutes les activités des sociétés locales ont été présentées, entrecoupées par des morceaux choisis de la fanfare l'Avenir.

2.3

Décès de M. Guido NOVELLI-CHAPUIS

Le 10 avril dernier, à l'église de Belmont, nous avons pris congé du papa de Monsieur Claude NOVELLI, Conseiller communal.

2.4

Tournoi de football le 17 juin prochain

M. MAYOR informe l'assemblée d'un courrier reçu du Football Club de Pully concernant son tournoi annuel "mixte de football à 6" pour parents-enfants, sociétés. Un bulletin d'inscription est à disposition.

3. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. MUHEIM, syndic, a le plaisir de saluer très cordialement l'assemblée au nom de la Municipalité. Lors de la précédente séance, il relève que le Conseil a eu à décider sur un objet librement consenti : la rénovation de la Grande salle. Ce soir, il devra débattre sur un objet éminemment politique, comme il s'en présente très (trop) rarement dans les communes. Il veut bien entendu parler de la demande de crédit pour la mise en place du régime de 30 km/h. sur la plupart de nos routes.

Lorsque ce sujet sera traité par l'ordre du jour, votre Municipalité se comportera comme tout bon invité, à savoir avec retenue dans ses propos. C'est donc entre vous que le débat devra avoir lieu. Quant à nous, nous répondrons bien volontiers aux questions techniques et financières, sans « remettre une couche » d'arguments favorables à notre proposition. Un conseil pour la sérénité de vos débats : qui trop embrasse mal étreint, dit le dicton. Nous le pasticherons en disant : qui trop embrase, mal éteint. Et comme il n'y a pas le feu au lac, ne vous allumez pas entre vous, tel est notre souhait !

Municipalité 2006 - 2011

A l'issue du premier et seul tour des élections communales, la future Municipalité de Belmont, comme celle de Lausanne, s'est réunie au carnotzet pour se répartir les futures tâches.

Le départ, après 16 ans et 6 mois de bons, loyaux et efficaces services, de Mme Brughera nous a amené à repenser le fonctionnement du dicastère de l'urbanisme et de la Police des constructions. Celui-ci s'appellera dorénavant « Aménagement et gestion du territoire » et il sera placé sous la responsabilité de Mme Schiesser. En parallèle, nous mettons en place une délégation municipale de constructions, présidée par Mme Schiesser et complétée de M. Michelet et de votre serviteur. Mme Schiesser continuera à s'occuper des « temple et cultes ».

Mme Dupertuis reprend le dicastère des écoles ainsi que les œuvres sociales et les affaires culturelles, donc les sociétés locales. Nous lui souhaitons d'ores et déjà pleine satisfaction dans sa future tâche de magistrat.

Quant à MM. Michelet et Moser, ils continueront sur leur lancée, sans changement de fond dans leurs tâches. Reste votre serviteur, qui retrouve deux de ses premières amours en embrassant les 3 P « police, pompiers et protection civile », tout en gardant l'administration générale.

Personnel communal

Secrétaire à temps partiel au Greffe municipal

Il a le plaisir de d'annoncer l'arrivée, le jour de la Fête du travail, de Mme Christiane Genton, engagée à 50 % et qui est appelée à soulager notre secrétaire municipale. Mme Genton remplacera Mlle Fogoz, lors de ses congés. Nous souhaitons à notre nouvelle collaboratrice beaucoup de satisfactions au sein de notre administration communale.

Quant à Mme Parra, engagée comme **secrétaire à mi-temps auprès de notre service technique** depuis septembre 2005, nous lui avons demandé d'augmenter de 20 % son temps de travail pour une durée indéterminée, ce qu'elle a accepté bien volontiers. La masse de travail qui déferle actuellement sur le dicastère des travaux trouve une partie de son origine dans la cadence soutenue des constructions, particulièrement celles sur le domaine public.

Glissement sur terrains privés no 29 et 124 aux Chaffeises, le 7 janvier 2001

Le rapport de gestion 2005 vous indiquera que Fr. 39'800.-- nous ont été versés par l'ECA en compensation des travaux urgents de stabilisation de la masse glissée, que nous avons financés en 2001. Aujourd'hui, j'ai le plaisir de vous informer qu'à quelques milliers de francs près, les Fr. 95'860.30 que nous avons engagés et entièrement amortis en 2004 nous ont été remboursés par l'Office des faillites de Lucerne, en charge de la succession de feu Mme Koffel, propriétaire des parcelles touchées par le glissement de terrain. Dossier clos.

PERL 2006 – Prix Lausanne Région entreprendre

Il a le très grand plaisir de nous informer que l'entreprise Sol-R-Tec Snc de Belmont a reçu le 2ème prix du trophée 2006 de Lausanne Région en matière d'innovation technologique. Cette micro entreprise a développé un système de collecteurs thermiques flexibles, par exemple applicable aux piscines des particuliers. Après nos sociétés locales, se sont nos entreprises qui tordent le cou à ceux qui nous affublent d'une réputation de cité dortoir.

Il termine son intervention par une triste nouvelle

Monsieur André Guisolan, syndic de notre commune de 1966 à 1977, est décédé le 18 avril dernier à l'âge de 88 ans. M. Guisolan a particulièrement marqué de son empreinte l'aménagement de notre territoire. Il est à l'origine des dispositions réglementaires ayant permis la création d'immeubles locatifs à Belmont. Entré en 1981, M. Guisolan a repris en 1987, et pour 10 ans, la direction du comité du Syndicat des améliorations foncières. C'est donc sous sa présidence que se sont réalisés la plupart des travaux publics, qui ont permis d'équiper les parcelles privées.

Il propose quelques instants de silence à la mémoire de notre ancien syndic.

Mme BRUGHERA fait part ensuite, dans le cadre de l'**urbanisme**, que le projet de Plan partiel d'affectation (PPA) « COIN D'EN HAUT » arrive à bout touchant pour être soumis à l'enquête publique.

Une séance d'information a été organisée pour les voisins touchés, au sens large du terme.

La CCU incorporée était présente lors de cette présentation. Le projet qui sera mis à l'enquête tiendra compte de certaines remarques enregistrées lors de la séance et d'une demande reçue par écrit.

Si tout va bien le projet définitif sera transmis à la CCU et mis à l'enquête fin mai début juin.

M. MOSER informe, ensuite, de l'achat la parcelle N° 527 de 1881 m² sise au chemin de Chatruffe pour le prix de Fr. 150'000.--.

Comptes 2005 – Budget 2006

Le budget de l'exercice 2005 prévoyait une perte de Fr. 37'300.-- et les comptes 2005 font ressortir un bénéfice de Fr. 1'960'700.-- qui nous a permis :

➤ d'effectuer des amortissements supplémentaires sur les postes suivants :			
• 9144.02 Réseau électrique	Fr.	300'000.--	
• 9143.03 Terrains	Fr.	217'000.--	Fr. 517'000.-- ./.
➤ de renoncer à prélever sur le compte de réserve le coût de l'achat du véhicule de voirie	Fr.	173'550.25	
➤ d'attribuer au fonds de réserve « Rénovation de la grande salle »	Fr.	1'200'000.-	Fr. 1'373'550.25 - ./.
➤ Bénéfice de l'exercice 2005 (résultat d'arrondis)	Fr.		70'149.75

Quant au budget 2006, nous avons prévu une perte de Fr. 40'900.-- basée sur les informations données par l'Etat en septembre 2005. Par la suite, l'Etat a modifié ses calculs, ce qui a provoqué :

➤ une augmentation de la facture sociale	Fr.	272'000.--
➤ une diminution à notre participation à la péréquation directe horizontale	Fr.	71'000.-- ./.
➤ retrait de la proposition de réduire notre part aux gains immobiliers de 5 à 3/12 ^{ème}	Fr.	80'000.-- ./.
	Fr.	121'000.--

Ce qui portera notre perte budgétée à Fr. 162'000.--, ce chiffre ne tenant pas compte d'une éventuelle suppression de l'augmentation de notre participation au déficit des transports régionaux de Fr. 70'000.--.

Domaines – Bâtiments communaux

Des nouvelles concernant la réhabilitation de notre grande salle :

- la période délicate de la démolition intérieure ainsi que celle de la façade sud est terminée. Il en va de même du terrassement en terrain inconnu. Jusqu'à présent, aucune mauvaise surprise n'est à déplorer.
- La phase « béton armé » de 40 jours va prendre le relais. Pendant cette période, nous aurons les yeux rivés en direction du ciel afin que ce dernier ne transforme pas notre grande salle en piscine communale, ce qui risquerait de fragiliser les étais provisoires de la toiture. Mais rassurez-vous, l'évacuation de l'eau est prévue et les talus sont protégés.
- Le planning est tenu.
- A dire d'ingénieur, le budget est respecté à Fr. 10'000.-- près.

Vignes

Notre millésime blanc 2005 a été soumis à dégustation et a obtenu les lauriers d'or de Terravin.

M. MICHELET donne quelques brèves informations concernant les travaux de son dicastère :

Chemin de la Louche

Les travaux ont repris comme prévu le 3 avril. La semaine prochaine, l'enrobé sera posé et la chaussée rendue à la circulation.

Chemin du Plan

Les travaux se déroulent sans problèmes et, sauf conditions météorologiques défavorables, les travaux se termineront à la fin du mois de juin

Sentier de Champ-Chamot

Les travaux de réalisation du chemin au travers de la parcelle ex-Solomos débuteront le 15 mai. Ces travaux seront réalisés par la protection civile régionale sous le contrôle de notre responsable des espaces verts, Pascal Buschi. Le tracé a été déterminé en accord avec le conservateur de la nature. De plus, ce cheminement sera doté d'un éclairage respectueux des activités nocturnes de la faune.

Il remercie l'assemblée de son attention.

Mme SCHIESSER informe ensuite des différents points relatifs à son dicastère, soit :

Ecoles

Le mois dernier, M. Amiguet, directeur des écoles primaires de Pully-Paudex-Belmont confirmait à votre Municipalité que 3 classes supplémentaires devront être ouvertes au collège de Belmont à la rentrée 2006-2007. A l'heure actuelle, les inscriptions reçues sont de 37 enfants pour la 1^{ère} enfantine, 5 enfants pour la 2^{ème} enfantine, 4 enfants pour le 1^{er} cycle primaire (1^{ère} et 2^{ème}) et 3 enfants pour le 2^{ème} cycle primaire (3^{ème} et 4^{ème}). L'achat du mobilier pour l'ouverture de ces classes induira une dépense extrabudgétaire d'environ Fr. 25'000.--. La salle ACT (activités créatrices textiles) et la salle prêtée à la fanfare deviendront des classes et la salle polyvalente sera partagée en deux par la paroi phono-absorbante existante. Une partie deviendra la 3^{ème} classe requise et la deuxième partie deviendra, elle, la classe ACT.

Comme annoncé au dernier Conseil, l'harmonisation des horaires scolaires nous a obligé à avoir recours à un bus d'une quarantaine de places et deux offres ont été demandées. Carpostal, qui fête en 2006 ses 100 ans d'existence, a emporté le marché car son offre était la plus avantageuse. De plus, ce transporteur a une longue expérience des transports scolaires, offre des véhicules de bon confort, des conducteurs expérimentés et un entretien des véhicules très rigoureux.

Malheureusement, ce changement a un coût puisque la facture des transports scolaires verra son montant annuel doubler. Pour 2006, une dépense extrabudgétaire de Fr. 30'000.-- a été annoncée et acceptée par votre commission des finances.

SDIS

Le 29 avril a eu lieu à Gland, l'annuel concours de la Fédération Vaudoise des sapeurs-pompiers. L'équipe de Belmont en combiné A est arrivée 4^{ème} sur... 4 participants. Mais, au gymkhana individuel des plus de 30 ans, la 5^{ème} place a été remportée par l'un des membres de notre SDIS et dans la catégorie des 20 à 30 ans, Belmont a remporté la 3^{ème}, la 4^{ème} et la 32^{ème} places sur 37 participants. Bravo à tous puisque...l'important est de participer.

Police

Samedi dernier, le Syndic et votre Municipale de police sont allés aux assises de la sécurité. Si nous n'avons rien appris de bien nouveau, le concept de police unique semble avoir marqué de sérieux points auprès des nombreux députés présents dans la salle. Mais police 2000 n'est pas enterré pour autant : dernier mot au Grand Conseil en principe cet automne.

4. COMMUNICATIONS DE LA CCU

Selon son Président, M.. STURNY, la CCU n'a pas de communication.

5. COMMUNICATIONS DE LA CCAR

Selon sa Présidente, Mme DUPERTUIS, la CCAR n'a pas de communication.

6. PREAVIS MUNICIPAL N° 04/2006 **Demande de crédit pour le remplacement du revêtement du chemin d'accès au Refuge des Bas-Monts et la sécurisation des toitures de la zone d'utilité publique des Bas-Monts contre la chute du manteau neigeux lors du dégel**

Commission technique : MM. BAUER président, CORDEY, DUFLON ET GLAUSER
Commission des finances : MM. BOLAY président, CHIOVENDA, HENCHOZ,
Mme PINTO.

M. BAUER lit le rapport de la Commission technique.

Concernant le chemin d'accès

La Commission technique fait différentes remarques, observations et propositions concernant la géométrie de ce chemin, les revêtements proposés, la mise en soumission et l'adjudication des enrobés prévus.

Concernant la sécurisation des toitures

M. BAUER fournit de nombreuses précisions techniques sur la sécurisation et une analyse de la mise en soumission et adjudication des «stop-neige».

En conclusion, la Commission technique estime que ces travaux sont nécessaires et que le budget sera respecté.

M. MAYOR remercie M. BAUER pour le rapport très détaillé de la Commission technique.

M. CHIOVENDA fait ensuite part du rapport de la Commission des finances et souligne que les travaux peuvent être réalisés à deux conditions :

- la couleur de ce revêtement doit être obligatoirement beige
- la surface dévolue au parking du refuge doit rester en gravier concassé, solution facilitant spécialement le déneigement.

En ce qui concerne la sécurisation des toitures, la pose de crochets «stop-neige» est la solution la plus judicieuse.

En conclusion, la Commission des finances, unanime, approuve les conclusions de ce préavis et propose de les accepter sans modification.

M. MAYOR remercie M. CHIOVENDA pour le rapport de la Commission des finances et ouvre la discussion.

M. ULDRY demande qui oblige de mettre un enrobé « beige ». Pourquoi pas « vert » ?

M. MOSER lui répond que c'est l'Etat qui a donné l'autorisation, car si la proposition avait été un enrobé « noir » l'Etat n'aurait pas accepté. En ce qui concerne le prix, l'enrobé de couleur est plus cher.

M. BAUER rappelle le courrier de M. Keller du juillet 2005, qui a approuvé la couleur « beige » et non « verte ».

La parole n'étant plus demandée, M. MAYOR donne lecture des conclusions du préavis 04/2006.

VOTE : le préavis n° 04/2006 est accepté à l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention.

7. PREAVIS MUNICIPAL N° 02/2006

Demande de crédit pour l'aménagement des zones 30 km/heure – zone Sud-Est et zone Nord -, pour des modérateurs de trafic, pour la création de places de parc et d'un cheminement piétonnier

Commission technique : Mme OGUEY-ARAYMON présidente, Mme CASONI et M. NOVELLI

Commission des finances: M. BOLAY président, CHIOVENDA, EMERY, HENCHOZ, Mme PINTO

CCU : M. STURNY président, Mme CHESAUX, MM. FARDEL, PIRAT, TUCHSCHMID

M. MAYOR donne la parole à Mme OGUEY-ARAYMON pour la lecture de la Commission technique.

Dans son analyse, la commission développe les remarques suivantes :

Le projet amène des avantages non négligeables : augmentation des places de parc tout en offrant une meilleure qualité de vie, bienvenue pour toute la zone sud de Belmont.

Ce préavis contribuerait à abaisser la vitesse de circulation routière seulement de façon modérée, sur certains tronçons, tant il est difficile de rouler à 40-45 km/h dans certaines rues à cause de la configuration du terrain.

Toutefois, la Commission technique pense que le règlement de mise en place des zones 30 est trop rigide car il contraint à y englober des tronçons qui n'ont pas lieu d'y être.

Dans ses conclusions, la Commission technique propose d'accepter le préavis, avec l'amendement suivant :

"12.9 de prendre acte que les tronçons d'Arnier, de la Louche et de Chatruffe ne seront pas concernés par le préavis 02/2006 et donc ne seront pas mis en zone 30".

M. MAYOR remercie Mme OGUEY-ARAYMON et la prie de bien vouloir présenter par écrit son amendement, ce dont elle s'acquitte.

Mme PINTO fait ensuite lecture du rapport de la Commission des finances qui abonde dans le sens de la proposition de la Municipalité. Mme PINTO fait également l'éloge de ce que ce 30 km/h pourrait apporter comme qualité de vie dans le quartier Arnier/Chatruffe.

Ce projet augmente la sécurité routière et la Commission est convaincue que cette solution sera moins coûteuse, comparée à d'autres. Elle offre une plus-value dans le partage de la route à Belmont entre les véhicules à moteur et les piétons.

En conclusion, la majorité de la Commission des finances, propose d'accepter sans modification ce préavis.

M. MAYOR remercie Mme PINTO pour la lecture de son rapport.

M. TUCHSCHMID fait part ensuite du rapport "majoritaire" de la CCU

La Commission "majoritaire" dans ses réflexions, estime notamment qu'il est pénible de constater qu'une minorité d'individus impose des restrictions à une majorité et que l'ampleur de ce projet lui paraît exagérée.

Dans ses conclusions, la majorité de la CCU propose de refuser le préavis tel que présenté tout en proposant de voter favorablement sur le préavis suivant : « Rattachement à la police intercommunale de Pully, Paudex, Savigny », qui résoudrait tous les problèmes de sécurité pour attraper et dénoncer les contrevenants à la réglementation actuelle. Il faut nous donner le temps d'évaluer l'efficacité du système de contrôle qui va être mis en place avant de nous lancer dans un aménagement des zones 30km/h.

M. MAYOR remercie M. TUCHSCHMID pour la lecture de son rapport

M. PIRAT donne ensuite lecture de son rapport "minoritaire" appuyant la démarche de la Municipalité.

En préambule, M. PIRAT explique les motifs de son rapport minoritaire. Dans son historique, il rappelle que ce sujet est étudié par la Municipalité depuis 5 ans. Dans le développement de son argumentation, M. PIRAT mentionne que ce qui était valable il y a 20 ans doit être analysé avec les variables actuelles :

- . augmentation de la population et du nombre de véhicules
- . caractéristiques des véhicules différentes
- . modification du mode et du style de vie
- . diminution de la largeur des chaussées par rapport à la pratique d'il y a 15 ans
- . prise de conscience du développement durable et des normes de pollution, etc.

M. PIRAT rappelle que les enquêtes publiques de 2004 et 2005 pour les zones à 30 km/h n'ont provoqué aucune opposition.

Dans son exposé, M. PIRAT rappelle les buts des aménagements routiers et compare les coûts liés entre les aménagements routiers et les zones 30. Les chiffres sont largement favorables en faveur des zones 30 km/h.

En conclusion, la minorité de la CCU recommande d'approuver les conclusions du préavis sans modification.

M. MAYOR remercie M. PIRAT et ouvre la discussion.

M. JEANNERET demande la parole et se dit d'emblée favorable au préavis tel que présenté, rappelant que dans la qualité de vie de son quartier il est important que la limite de vitesse soit de 30 km/h.

M. GENAINE est d'emblée pour ces limitations et n'est pas d'accord que « Chatruffe » soit à 50 km/h, sans trottoir vu le nombre de gens qui s'y promènent.

M. MEGIAS appuie également le préavis présenté par la Municipalité, et souligne qu'il est totalement pour, même à plus de 100 %. Il rappelle que c'est leurs droits pour les personnes qui y sont opposées, mais les rend attentifs sur les problèmes que cela peut entraîner par la suite. Pour la sécurité et le respect de la vie des gens, rien n'est trop cher !

Il trouve en plus inadmissible que certaines personnes, pour gagner environ une minute, traversent le village à une allure démesurée.

M. MAYOR remercie ces trois interlocuteurs.

M. BOLAY demande quelles seront les conséquences si l'amendement de la Commission technique est accepté et M. MUHEIM lui répond que le Conseil va voter sur une intention où l'amendement sera traité comme un vœu.

M. JEANNERET pense que l'amendement affectera le problème de la limitation de la vitesse.

Mme PINTO se rallie à M. JEANNERET et précise, une fois encore, que le quartier d'Arnier possède des infrastructures telles qu'école, nursery, commerces et poste, d'où la nécessité d'une vitesse réduite. Elle pense que peut-être certaines personnes ont peur de perdre leurs permis de conduire ! Il faut, selon elle, réfléchir à la qualité de vie pour toutes les personnes, âgées ou enfants, ainsi que pour celles à mobilité réduite.

M. MAYOR remercie Mme PINTO pour ses réflexions.

M. JAN se dit, à la lecture du préavis, très intéressé mais très intrigué à la lecture du rapport de la Commission technique. Selon lui, la limitation de la vitesse à 30 km/h en Arnier, Chatruffe et La Louche est une bonne solution. S'il faut sécuriser La Louche, il se réfère au trottoir proposé en son temps par M. PEITREQUIN, dont le prix de réalisation était très onéreux et de ce fait resté au « fond d'un tiroir ».

Selon M. STURNY, la réaction est épidermique.

D'après M. FAVRE, il faut donner du temps au temps et laisser voir les effets de la nouvelle police intercommunale.

M. PIRAT souligne que donner du temps n'est pas la bonne solution et reporter une responsabilité d'urbanisme à la police est le contraire du bon sens. Il demande d'accepter le préavis tel qu'il est présenté.

M. BAUER se sent très interpellé par les conclusions de la CCU (majoritaire). Il pense que la CCU veut sévir au lieu de prévenir. Il rappelle que le Conseil a pour une fois l'occasion de prendre une décision et l'idée de la reporter est une irresponsabilité. Il est d'avis de suivre les conclusions de la Municipalité et du rapport de la CCU (minoritaire).

M. MAYOR remercie les intervenants.

M. FAVRE constate ce soir que l'on ne parle pas que d'un dossier politique, mais bien de deux : 30 km/h + Police. Le dossier est très bon, mais il souhaiterait que l'on accepte de donner mission à la Municipalité, au travers de la Police intercommunale, de surveiller les endroits « critiques » attendre et revenir avec ce dossier dans deux ans. Il propose de refuser ce préavis.

M. CAVIN constate que le ch. des Grands-Champs était exclu du 30 km/h et pense que la Municipalité n'a pas été très conséquente dans son choix.

Le choix de 50 km/h représente un danger, car bien des enfants, scolarisés ou non, circulent dans ce quartier. Il fait part de son intention de déposer un amendement pour que ce chemin fasse partie des 30 km/h.

M. MAYOR remercie M. CAVIN et le prie de le lui remettre par écrit, ce qui est fait.

M. NICOLET propose que vu les nombreuses interventions de ce soir, que ce projet est un sujet évidemment politique, de se rallier à la proposition de la CCU majoritaire de « laisser le temps au temps ». Et appuie la proposition de M. FAVRE.

M. PIRAT désire répondre à certains conseillers : un ralentisseur est une dépense de CHF 15'000.- En outre, le ch. des Grands-Champs est un chemin « bordiers autorisés », donc pas de possibilité de 30 km/h.

M. FAVRE souligne que les gendarmes couchés avaient été posés pour réduire la vitesse et maintenant il faut supprimer ces gendarmes couchés pour une vitesse à 30 km/h. Il est toujours d'avis qu'il faut attendre de voir comment la nouvelle police fonctionnera.

M. JAN rappelle que la notion du 30 km/h date de 1989 et qu'elle est appliquée avec satisfaction. Si la zone n'est pas homogène, il y a un transfert de vitesse qui se fait sur un certain secteur. C'est la raison pour laquelle on met des « portes ». Les ralentisseurs ne sont qu'une « porte » du 30 km/h. C'est en plus une incitation pour les piétons à utiliser les trottoirs publics. La notion d'économie durable est envisageable.

- A 30 km/h, on freine sur 13 m = 50% de risques de décès

- A 50 km/h, on freine sur 27 m = 99% de risques de décès

C'est se leurrer de reporter et voir venir ! On ne peut pas balayer d'un revers de la main ce projet et il propose de voter le préavis tel qu'il est présenté.

M. MEGIAS tient à féliciter M. JAN pour son intervention.

M. MUHEIM, par rapport à l'intervention de M. CAVIN, précise que la Municipalité s'est également occupée du chemin des Grands-Champs. La zone 30 km/h doit s'inscrire dans un ensemble, ce qui n'est ici pas le cas, la route du Burenoz étant à 50 km/h. La compétence pour fixer le régime des vitesses étant cantonale, l'amendement doit porter sur les ouvrages, soit CHF 5'000.- à voter pour les équipements (portails d'entrée).

M. BAUER mentionne avec humour "que pour aller à la rencontre de son prochain, autant que cela soit à 30 km/h qu'à 50 km/h".

M. STURNY rappelle que les routes ne sont pas faites pour « tailler des bavettes » mais bien pour circuler.

M.M. CAVIN, après réflexion, retire son amendement et rappelle que dans son quartier circule une pétition en faveur du 30 km/h.

M. JEANNERET précise que l'ajournement de ce préavis, pour un autre conseil avec le 50% des nouveaux conseillers, serait une aberration et souhaite que la votation vienne du cœur, s'agissant d'une question de solidarité pour tout le monde.

M. FAVRE pense toujours qu'il faut attendre.

M. GENAINE est surpris que l'on se réfère au prochain préavis concernant la Police.

M. DETRAZ s'inquiète de savoir si la Municipalité s'est donné les moyens nécessaires pour mettre en place un tel préavis, aussi en matière de contrôle des vitesses.

M. MUHEIM lui répond que vu le temps nécessaire à la construction des différents ouvrages, la mise en service du régime 30 km/h. nous amènera probablement au début de l'année 2007. Dès lors, l'acquisition d'un radar par la police intercommunale serait idéale dès 2008, la volonté de la Municipalité étant de favoriser, dans un premier temps, le contrôle au moyen du « Speedy radar ».

Mme PINTO propose un vote nominal. Seules 3 personnes sont du même avis, ce qui est insuffisant pour une telle procédure.

M. MAYOR, vu l'argumentation majoritairement favorable de l'assemblée, demande à Mme OGUEY-ARAYMON si elle désire conserver son amendement. Après mûre réflexion, cette dernière conserve son amendement.

M. MAYOR propose de passer au vote :

1. Sur le point 12.9

Vote : 9 personnes pour - 21 avis contraires - 2 abstentions

L'amendement est refusé à la majorité des voix, moins 9 personnes pour et 2 abstentions.

2. Sur le texte du préavis N° 02/2006 tel que présenté, soit les points 12.1 à 12.8.

Vote : 10 avis contraires

4 abstentions

Le préavis n° 02/2006 tel que présenté est accepté à la majorité, moins 10 avis contraires et 4 abstentions.

M. MUHEIM remercie le Conseil pour son vote et fait l'éloge de la ville de Delémont qui vient d'adopter le régime des 30 km/h. et qui peut nous servir d'exemple. Il nous conseille vivement d'aller voir sur place !

8. Préavis municipal n° 05/2006 Rattachement à la police intercommunale de Pully, Paudex, Savigny – Dépense extrabudgétaire 2006 y relative

Commission technique : M.CAVIN président, Mme FISCHER et M. ULDRY
Commission des finances : MM. BOLAY président, CHIOVENDA, HENCHOZ,
Mme PINTO

CCAR : Mme DUPERTUIS présidente, Mme MAIRE, MM. BARTOLACELLI,
DELAPLACE ET JEANNERET

M. CAVIN fait lecture du rapport très fouillé de la Commission technique. Cette dernière se rallie à la proposition de la Municipalité tout en émettant le désir que le moment venu la population soit informée rapidement et de façon détaillée sur cette importante modification.

Il préconise qu'un « mode d'emploi » soit établi, car il est important et normal que tout habitant sache comment procéder, à l'avenir, en cas de requête individuelle pour une intervention policière.

Il souligne encore que la solution proposée est la meilleure possible et la seule, en l'état, à apporter à la population le sentiment de sécurité recherché.

M. MAYOR remercie M. CAVIN pour le rapport extrêmement détaillé et précis de la Commission technique.

M. BOLAY fait lecture ensuite du rapport de la Commission des finances qui souligne que le coût de ce rattachement sera de CHF 112'000.- pour 2006, reprise du véhicule de police déduite. Il rend également attentive l'assistance que pour les années suivantes, le coût ira crescendo et demande à la Municipalité de faire un contrôle strict des prestations demandées au corps de police de Pully, aussi bien sur le terrain que sur le plan financier. Il demande également à la Municipalité de garder l'œil ouvert, afin que les bonnes relations habitants/police perdurent et ne soient pas sacrifiées sur l'autel de la performance.

M. MAYOR remercie M. BOLAY pour la lecture de son rapport et pour ses réflexions.

Mme DUPERTUIS, présidente de la CCAR, donne lecture de son rapport. Cette commission a pris acte de la volonté de la Municipalité d'apporter son soutien, à terme, à la variante d'une police unique pour tout le canton. Elle relève également que l'avenir professionnel des deux agents a été résolu à satisfaction et que le futur rôle de M. GRAND servira à faciliter la mise en place de la police intercommunale. La CCAR souhaite que ce rattachement soit une solution transitoire, dans l'attente d'une police unique, qu'elle réponde aux attentes de la population et que des mesures de contrôle soient mises en place.

La CCAR entend que la Municipalité demande un service à la police intercommunale, que ce service soit rémunéré et que sa bonne exécution soit contrôlée. Elle rappelle que si les services fournis ne correspondent pas à l'attente, nous pourrions nous retirer de la convention en tout temps, moyennant un préavis d'un an pour la fin d'une année civile.

La CCAR émet les recommandations suivantes à la Municipalité :

- qu'une information détaillée soit fournie à la population
- qu'une présence active et visible soit mise sur pied, plutôt que de brefs passages en voiture à travers la commune
- Finalement, elle suggère à la Commission de gestion, appelée à rapporter sur l'exercice 2006, de se pencher sur les six premiers mois d'activité de la police intercommunale sur le territoire de Belmont.

Au vu de ce qui précède, la CCAR unanime propose à l'assemblée d'accepter le préavis N° 05/2006 tel qu'il a été soumis.

M. MAYOR remercie Mme DUPERTUIS pour la lecture de son rapport et ouvre la discussion.

M. PIRAT demande à la Municipalité, à la page 10, comment sont calculées les 1700h/année.

M. CAVIN demande la parole et donne toutes les explications nécessaires, à satisfaction de toute l'assemblée.

La parole n'étant plus demandée, M. MAYOR propose de passer au vote :

- avis contraires 0
- abstentions 2

La préavis N° 05/2006 est accepté à l'unanimité, moins deux abstentions.

10. Divers et propositions individuelles

M. ULDRY signale qu'il fait bon vivre à Belmont et rappelle la fête des voisins prévue le 30 mai prochain.

Mme SCHIESSER rappelle les « Schuberziades » qui ont lieu à Pully les 16,17 et 18 juin prochains.

M. JAN rappelle que le lundi soir 8 mai, au refuge des Bas-Monts, aura lieu l'assemblée générale de « Belmont soutien Kéra Douré », où il sera intéressant de parler des 30 km/h., vu les 3 scooters circulant dans ce village !

La parole n'étant plus demandée, M. MAYOR Vice-président clôt la séance à 22h50 en remerciant l'assemblée pour sa participation en souhaitant à chacune et chacun un bon retour dans son foyer.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Jean-Marc MAYOR

Claudine JACQUAT

Vice-président

Secrétaire

P.S. L'ordre du jour est conservé dans un dossier ad hoc